

=====

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**SEANCE DU 15 décembre 2022**  
**Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,**  
**DELIBERATION N° 5**

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

Date de convocation : 9 décembre 2022

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 21 décembre 2022

**REPRISE D'UNE PROVISION**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**PRESENTS** : Mme BARATON (cf. article 16 du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS), Mme NIETO (arrivée à 15 H 15), Mme ZANATTA (jusqu'à 16 H), Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. GAY, Mme AUNONIER, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à Mme BARATON,  
M. VIDEAU, Vice-Président, qui a donné pouvoir à Mme DI MEGLIO,  
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme Aurore NADAL,  
Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER à 16 H,  
M. FERON, qui a donné pouvoir à M. GAY,  
M. CHALET, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR.

**ABSENTS** : Mme Yvonne VACKER

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose :

En date du 26 juin 2003, le CCAS de Niort a voté une délibération pour constituer une provision pour risques d'impayés d'un montant de 50 000€ par inscription budgétaire au compte 6875, sans plus de précisions.

Ce montant de 50 000€ inscrit au compte 4912 du budget principal n'a jamais été actualisé alors que l'instruction budgétaire et comptable M14 précise bien que toute provision doit faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution du risque.

Considérant l'ancienneté de cette provision, les interrogations sur le motif précis de cette provision et les remarques du comptable public, il est proposé au Conseil d'Administration de réintégrer cette provision au sein du budget principal en inscrivant la reprise de provision à hauteur de 50 000€ en recette au compte 7817 et en dépense d'investissement en 491.

.../...

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la reprise de provision d'un montant de 50 000€ au budget principal.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusée :	1

Pour extrait conforme  
NIORT, le 21 décembre 2022

Pour le Président du C.C.A.S.  
Jérôme BALOGÉ  
Et par délégation,  
Le Vice-Président  
SIGNE  
Nicolas VIDEAU